Image not found or type unknown

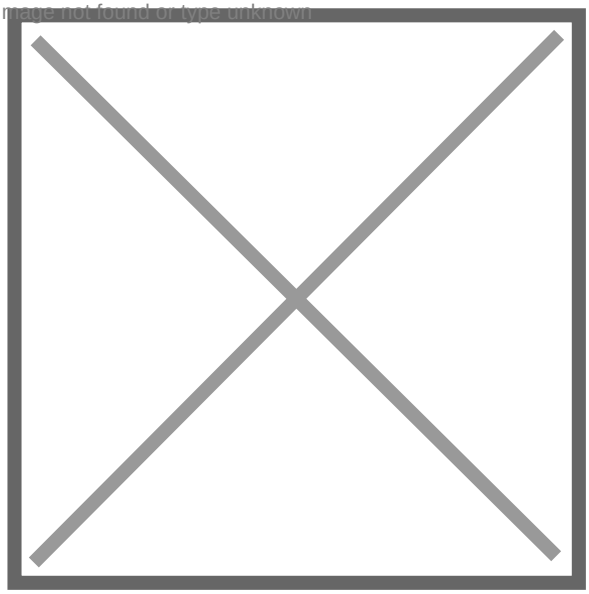

Fin de période d'essai et assedics?

Par **paloboran**, le **23/11/2010** à **11:48**

Bonjour,

je suis actuellement en période d'essai, dans une pme, statut cadre. J'ai quitté mon ancien emploi pour lequel j'étais en CDI avec 5 an d'ancienneté. Aujourd'hui mon patron me stipule un renouvellement de période d'essai, qui me met en situation précaire, surtout que mon employeur a radicalement changé d'attitude à mon sujet: désagréable, fait comme si je n'étais pas là, et ne me donne plus de tâches à exécuter. Je viens au travail le matin sans avoir rien à faire, je fait acte de présence, j'ai demandé des tâches plusieurs fois et je me suis retrouvée à faire le ménage... Je me demande si il n'attend pas que je parte de moi même, mais en ce cas je ne toucherais pas les assedics. Quel conseil me donnez vous? Si je n'accepte pas le renouvellement de la période d'essai, çe sera considéré comme une démission? Si lui y met fin, cela couterait il à l'entreprise, pour qu'il fasse tout pour que je parte? Merci de votre aide. Je ne souhaite personnellement plus travailler avec un patron comme ça, mais je ne peux me permettre de ne pas avoir les assedics, surtout qu'il m'a débauché d'un CDI... Merci de vos conseils

Par **Clara**, le **23/11/2010** à **12:34**

Bonjour,

La possibilité de renouvellement de la période d'essai doit être prévue dans le contrat de travail ou la lettre d'engagement : l'employeur doit formuler une proposition écrite au salarié, qui doit l'accepter également par écrit.

Si le salarié a démissionné de son précédent emploi et si la période d'essai est rompue par l'employeur avant 91 jours, l'indemisation assedic est soumise à une condition : le salarié doit avoir cotisé à l'assurance-chômage pendant au moins trois années consécutives (ce qui est votre cas ouf!)

Par **paloboran**, le **23/11/2010** à **12:50**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Mon employeur m'a transmis un document stipulant que ma période d'essai va être renouvelée. J'ai simplement signé ce papier avec la mention "remis en en main propre" mais je n'ai pas approuvé le renouvellement, j'ai jusque lundi prochain pour cela.

Si je n'approuve pas, je veux simplement être certaine, que cela ne sera pas considéré par les assedics comme une démission de ma part (vu que l'on me propose de renouveller une période d'essai, et que je refuse moi) mais bien comme une fin de contrat décidée par mon employeur?

Car si cela est considéré comme une démission, je ne pourrais pas toucher les assedics et je ne peux pas me le permettre, sinon je serais partie depuis longtemps de cette entreprise bizarre...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés